



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

MASCULINES JEUNES

PROCES VERBAL N° 12

Réunion Plénière du : 29/04/2022
Au siège du DFSM rue de la corderie à Yvetot

Président de la commission : Jean Pierre VILPOIX
Membres de la commission : Serge COLARD-Alain DELEPINE-Luc DUVAL-
Absent excusé : Freddy TELLIER

Adoption du Procès-verbal N° 11 de la réunion plénière du vendredi 18 Mars : La Commission procède à l'adoption du procès-verbal n° 11 de la réunion plénière du 18 mars 2022 publié sur le site du DFSM.

En l'absence d'observation, le procès-verbal est adopté à la majorité des membres présents.

La commission décide à l'unanimité :

- **Que les matchs non joués le week-end devront être Impérativement disputés le mercredi suivant.**
- **Que les matchs programmés le 14/05 (journée 02) et le 21/05 (journée 01) ne peuvent être décalés à une autre date.**

La commission invite les clubs à suivre les consignes du DFSM (publiées sur le site) pour l'organisation de leurs tournois. (Ne pas oublier d'utiliser le document joint)

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci Dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.



AVIS

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance là concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.

NOTA

En cas de non-utilisation ou de non-fonctionnement de la FMI, il est impératif :

- D'établir une feuille de match papier faute de quoi il sera donné match perdu aux deux clubs.
- De prévenir le DFSM par mail et de préciser la raison de l'utilisation de la feuille papier

FORFAITS GENERAUX

U15 D2 – POULE A

Par courriel en date du 12 avril 2022 l'US GREGEOISE déclare forfait Général pour son équipe évoluant en championnat U15 D2 Poule A du DFSM.

La commission jugeant en 1^{ère} instance :

- Confirme le forfait général de l'US GREGEOISE (1) ce forfait intervenant avant les 2 dernières journées pour un championnat à 10 par matchs " Aller", tous les buts pour et contre et les points acquis lors de matchs contre ce club sont annulés
- Inflige une amende de 370€ à l'US GREGEOISE en application des Droits de pénalités du DFSM

DECISION

U13D2- POULE B

Match 24315633 : STADE VALERIQUEAIS (1) / AJ CAULLE BOSC HARD (1)

Prenant connaissance de la décision de la commission de l'arbitrage lors de la réunion du 24 mars 2022, procès-verbal N° 15 publié sur le site du DFSM.

La commission décide que le match est à rejouer le 09 Avril 2022

RECTIFICATIFS

RENCONTRE DU 5/03/2022 U13 D3 POULE H

Match 24316778 : FC BREAUTE BRETTEVILLE (1) / LE HAVRE S'PORT FOOT (1)

Forfait déclaré du HAVRE S'PORT FOOT (1)

La commission jugeant en 1^{ère} instance :

- Donne match perdu par forfait (zéro point) du Havre S'Port Foot 1 sur le score de 0 but à 3 Pour en faire bénéficier le FC BREAUTE BRETTEVILLE (1) sur le score de 3 buts à 0 (article 5 Des règlements Généraux du DFSM).
- Inflige une amende de 66 € au Havre S'Port Foot 1 en application des droits de pénalités Du DFSM.



HOMOLOGATION TOURNOI

Suite à la décision du bureau du comité directeur du DFSM :

- La commission inflige une amende de 100 € à ES TOURVILLE SUR ARQUES pour non-homologation de son tournoi du 17 avril 2022 en catégories U13.
- La commission inflige une amende de 100 € à ES TOURVILLE SUR ARQUES pour non-homologation de son tournoi du 18 avril 2022 en catégories U15.

RENCONTRES DU 19/03/2022

U18 D1 - POULE A

RAS

U18 D1 - POULE B

RAS

U18 D1 - POULE C

Match n° 24304076 : US DE BOLBEC (1) / ATLETI'CAUX (1).

La rencontre est reportée au 07 mai 2022.

Match n° 24304077 : AS DE MONTIVILLIERS (1) / FC BREAUTE BRETTEVILLE (1).

La rencontre est reportée au 07 mai 2022.

Match n° 24304078 : CS GRAVENCHON (1) / HAVRE CAUCRIAUVILLE S (1).

La rencontre est reportée au 07 mai 2022.

U18 D2 - POULE A

RAS

U18 D2 - POULE B

RAS

U18 D2 - POULE C

Match n° 24304272 : FC SAINT ETIENNE DE ROUVRAY (2) / FC DU NORD OUEST (1).

La Commission inflige une amende de 10 € à FC SAINT ETIENNE DE ROUVRAY pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué).

U18 D2 - POULE D

Match n° 24304332 : ASL RAMPENEAU FECAMP (1) / AS FAUVILLE (1).

La rencontre est reportée au 02 avril 2022.

Match n° 24304933 : ENTENTE FCBB-GODERVILLE (2) / FC LOUVETOT (1).

La rencontre est reportée au 02 avril 2022.



Match n° 24304934 : ENTENTE ALLOUVILLE-TROUVILLE (1) / STADE VALERIQUEAIS (1).

La rencontre est reportée au 02 avril 2022.

Match n° 24304935 : ENTENTE OURVILLE-CANY (1) / ENTENTE NORVILLE-GRAVENCHON (1).

La rencontre est reportée au 02 avril 2022.

U18 D2 - POULE E

Match n° 24304979 : LE HAVRE S'PORT FOOT (2) / RC NORMAND 2020 (1).

La rencontre est reportée au 26 mars 2022.

Match n° 24304980 : ENT USCC-FALAISE (2) / OH TREFILIERIES NEIGES (1).

La rencontre est reportée au 26 mars 2022.

Match n° 24304979 : GAINNEVILLE AC (5) / ENTENTE ESPC-ANGERVILLE ROLL (1).

La rencontre est reportée au 26 mars 2022.

U15 D1 – POULE A

RAS

U15 D1 – POULE B

RAS

U15 D1 – POULE C

RAS

U15 D2- POULE A

RAS

U15 D2 – POULE B

RAS

U15 D2 – POULE C

RAS

U15 D2 – POULE D

RAS

U15 D2 – POULE E

RAS

U13 D1 POULE A

RAS

U13 D1 POULE B

RAS

U13 D1 POULE C

RAS

U13 D1 POULE D

Match n° 24315342 : FC ST JULIEN PT QUEVILLY (1) / CMS OISSEL (1)

La commission inflige une amende de 30 € à FC ST JULIEN PT QUEVILLY (1) pour FMI non



Utilisée.

U13 D1 POULE E

RAS

U13 D2 POULE A

RAS

U13 D2 POULE B

Match 24315645 : FC LIMESY (1) / STADE VALERIQUEAIS (1) reporté au 23/04

U13 D2 POULE C

RAS

U13 D2 POULE D

Match 24315859 : FC ST BETIENNE DU ROUVRAY (2) / US DE GRAMMONT (2) reporté au 23/03

Match 24315862 : CANTELEU FC (1) / STADE DE GRAND QUEVILLY (1)

La commission inflige une amende de 10 € au FC CANTELEU pour insuffisance dans
La rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur)

U13 D2 POULE E

Match 24370681 : US BOLBEC (2) / FC GRUCHET LE VALASSE (1) reporté au 23/04

U13 D2 POULE F

Match 24315953 : ESM GONFREVILLE (2) / AS STE ADRESSE BUT (1) reporté au 26/03

U13 D3 POULE A

Match 24316286 : ES TOURVILLAISE (2) / ETALONDES/USN 76 (1) reporté au 23/04

U13 D3 POULE B

Match 24316365 : FC LOUVETOT (1) / AS FAUVILLAISE (2) reporté au 23/03

U13 D3 POULE C

Match 24316445 : AS GOURNAY FOOTBALL (2) / FC DU NORD OUEST (1) reporté au 23/04

U13 D3 POULE D

Match 24358916 : GRPT MOULIN ECALLES (1) / ROUEN SAPINS FC (3) reporté au 23/03

U13 D3 POULE E

RAS

U13 D3 POULE F

Match 24316670 : ENT LA LONDE ST AUBIN (1) / STADE DE GRAND QUEVILLY (2)

La commission inflige une amende de 10 € à ENT LA LONDE -ST AUBIN (1) et 10 € au
STADE DE GRAND QUEVILLY (2) pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage
(Manque éducateur)

U13 D3 POULE G

Match 24316740 : ENT GERPONVILLE-VALMONT-YPREVILLE (1) / CA LONGUEVILLAIS (2) reporté au
9/04



Match 24316742 : US LILLEBONNAISE (4) /US LUNERAYSIENNE (2) reporté au 23/04

Match 24316744 : AS COLLEVILLE ANGERVILLE (1) / USF FECAMP (3) reporté au 23/04

U13 D3 POULE H

Match 24316786 : FC BREaute BRETTEVILLE (1) / ATHLETI'CAUX FC (2) reporté au 23/04

Match 24316788 : SC FRILEUSE (3) / AS STE ADRESSE BUT (2) reporté au 26/03

U13 D3 POULE I

Match 24316834 : HAVRE CAUCRIAUVILLE S (4) / ESPC ST GILLES ETAIN. (1) reporté au 26/03

Match 24316835 : RC HAVRAIS (2) / LE HAVRE AC (3) reporté au 26 /03

Match 24316832 : US ST THOMAS (1) / AS DE MONTIVILLIERS (2) reporté au 26/03

Match 24316831 : ENT EPRVILLE FALAISES (1) / ATHLETI'CAUX (1) reporté au 23/04

U13 D3 POULE J

Match 24316918 : US ST THOMAS (2) / SOLIDARITE S GOURNAY (2) reporté au 30/03

Match 24316919 : ENT ESPC-ANGERVILLE-O (2) / AS COLLEVILLE ANGERVILLE (2) reporté au 9/04

Match 24316921 : GRPT ST AUBIN-ST VIGOR (1) / FC BREaute BRETTEVILLE (2) reporté au 23/04

U13 D3 POULE K

RAS

RENCONTRES DU 23/03/2022

U13 D3 POULE A

RAS

U13 D3 POULE B

RAS

U13 D3 POULE D

RAS

U13 D3 POULE J

RAS

RENCONTRES DU 26/03/2022

U18 D1 - POULE A

Match n° 24303968 : CAUX FC (1) / US DOUDEVILLE (1).

La commission transmet le dossier à la commission départementale de l'arbitrage.

U18 D1 - POULE B

RAS

U18 D1 - POULE C

RAS



U18 D2 - POULE A

RAS

U18 D2 - POULE B

Match n° 24304221 : ENTENTE ARGUEIL-J3S (1) / AM DE MALAUNAY (1)

La commission inflige une amende de 20 € à l'ENTENTE ARGUEIL-J3S pour FMI non transmise dans Les délais réglementaires après la rencontre.

U18 D2 - POULE C

RAS

U18 D2 - POULE D

Match n° 24304305 : ASL RAMPONNEAU FECAMP (1) / AS COLLEVILLE ANGERVILLE (1).

La Commission inflige une amende de 10 € à ASL RAMPONNEAU FECAMP pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué).

U18 D2 - POULE E

Match n° 24303980 : ENT USCC-US FALAISE (2) / US SAINT THOMAS (1).

Forfait déclaré de ENT USCC-US FALAISE (mail reçu le 25 mars à 11h25).

La commission jugeant en 1^{er} ressort :

- Donne match perdu par forfait (zéro point) à ENT USCC-US FALAISE sur le score de 0 but à 3 Pour en faire bénéficiaire US SAINT THOMAS sur le score de 3 buts à 0 (article 5 des Règlements Généraux du DFSM).
- Inflige une amende de 80 € à ENT USCC-US FALAISE en applications des droits de pénalités Du DFSM.

Match n° 24304952 : LE HAVRE S'PORT FOOT (1) / GRPT ST AUBIN VIGOR (1).

La Commission inflige une amende de 10 € à LE HAVRE S'PORT FOOT pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué).

Match n° 24304981 : SC OCTEVILLE SUR MER (2) / OH TREFILERIE NEIGES (1).

La Commission inflige une amende de 10 € au SC OCTEVILLE SUR MER pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué).

Match n° 24304983 : GAINNEVILLE AC (5) / ENT ESPC-ANGERVILLE ROLL (1)

La Commission inflige une amende de 10 € à GAINNEVILLE AC pour insuffisance dans la rédaction De la feuille d'arbitrage (manque délégué).

U15 D1 – POULE A

RAS

U15 D1 – POULE B

RAS

U15 D1 – POULE C



RAS

U15 D2 – POULE A

RAS

U15 D2 – POULE B

Match n° 24324696 : FC LE TRAIT DUCLAIR (1) / CAUX FC (1)

La commission inflige une amende de 20 € au FC LE TRAIT DUCLAIR pour FMI non transmise dans Les délais réglementaires après la rencontre.

U15 D2 – POULE C

RAS

U15 D2 – POULE D

RAS

U15 D2 – POULE E

RAS

U15 D2 – POULE F

RAS

U13 D1 POULE A

RAS

U13 D1 POULE B

RAS

U13 D1 POULE C

RAS

U13 D1 POULE D

RAS

U13 D1 POULE E

RAS

U13 D2 POULE A

RAS

U13 D2 POULE B

Match 24315629 : CS GRAVENCHON (2) / FC TOTES (1)

La commission inflige une amende de 10 € au FC TOTES pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur)

U13 D2 POULE C

RAS

U13 D2 POULE D

RAS



U13 D2 POULE E

RAS

U13 D2 POULE F

RAS

U13 D3 POULE A

RAS

U13 D3 POULE B

RAS

U13 D3 POULE C

RAS

U13 D3 POULE D

RAS

U13 D3 POULE E

RAS

U13 D3 POULE F

RAS

U13 D3 POULE G

RAS

U13 D3 POULE H

RAS

U13 D3 POULE I

RAS

U13 D3 POULE J

Match 24316930 : AS COLLEVILLE ANGERVILLE (2) / FC BREaute BRETTEVILLE (2)

Forfait déclaré du FC BREaute BRETTEVILLE (2)

La commission jugeant en 1ere instance :

- Donne match perdu par forfait (zéro point) au FC BREaute BRETTEVILLE (2) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier à l'AS COLLEVILLE ANGERVILLE (2) sur le score de 3 buts à 0 (article 5 des Règlements Généraux du DFSM).
- Inflige une amende de 66€ au FC BREaute BRETTEVILLE application des droits de Pénalités du DFSM.

U13 POULE K

RAS



Prochaine Réunion de la Commission : le 17/05/2022 à 18h au siège de DFSM à Yvetot

Le Président de la commission

Jean-Pierre VILPOIX

Le Secrétaire de la commission

Serge COLARD